

Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

BUREAU du lundi 11 septembre 2017

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Sylviane CHENE, Guillaume FAUVET, Aimé NICOLIER, Christian CHANEL, Claudie SAINT-ANDRE, Eric THOMAS, Yves CRISTIN, Bruno RAFFIN, Isabelle MAISTRE, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Christian BERNARD, Thierry MOIROUX, Alain BINARD

Excusés : Bernard PERRET, Jean-Yves FLOCHON, Walter MARTIN, Virginie GRIGNOLA-BERNARD

Secrétaire de Séance : Guillaume FAUVET

Par convocation en date du 05 septembre 2017, l'ordre du jour est le suivant :

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du 10 juillet 2017.

DECISIONS DE GESTION* :

Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement Supérieur

- 1 - Projet de construction de deux ateliers relais au pôle d'activités de Lucinges, commune de Val Revermont / Avant projet détaillé
- 2 - Acquisition d'un foncier économique sur la zone artisanale Les Presles à Polliat par la Communauté d'Agglomération et rétrocession de ce bien à l'entreprise GLB Menuiserie
- 3 - Cession d'un foncier économique à l'entreprise « Les Salaisons de Meillonas »
- 4 - Opération cœur de village Buellas : maintien des commerces de proximité

Sport, Loisirs et Culture

- 5 - Stade Verchère à Bourg-en-Bresse : Avenant n°1 au marché de conception-réalisation relatif à la réalisation du démontage de la tribune nord et de la reconstruction d'une nouvelle tribune et ses annexes.

DECISIONS D'ORIENTATION :

- Point sur la CLECT – Zone d'activité ;
- Examen des premières questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de Communauté du 27 Septembre 2017 ;
- Lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Schéma Directeur d'Assainissement : Réalisation d'un collecteur intercommunal.

Délibération DB.2017.086 - Projet de construction de deux ateliers relais au pôle d'activités de Lucinges, commune de Val Revermont / Avant projet détaillé

Rappel du contexte

Dans le cadre de la compétence développement économique, il est envisagé de construire un bâtiment comprenant 2 cellules jumelées (165 m² et 225 m²) en zone d'activités de Lucinges sur un terrain de 1 524 m² à destination de l'activité artisanale.

CONSIDERANT que les études ont été engagées en 2016 et le cabinet CROPIER a été retenu en septembre 2016 comme maître d'œuvre ;

CONSIDERANT que le projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire le 20 octobre 2016 par la commune de Val Revermont. Celui-ci a été accordé le 17 novembre 2016 ;

VU l'inscription du projet à la Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Le coût estimatif du projet est d'environ 460 000 € HT (coût des travaux 407 077 €) ;

Estimation Avant-Projet Définitif (APD) par lot :

Prestations	Montant HT
Gros œuvre	78 005 €
Charpente couverture bardage	108 645 €
Menuiserie extérieures fermeture métallerie	40 220 €
Menuiseries intérieures	5 300 €
Plâtrerie plafonds	14 927 €
Carrelages faïences	7 550 €
Electricité chauffage électrique	19 500 €
Ventilation plomberie	11 000 €
Terrassement	121 930 €
Total travaux	407 077 €

Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER la construction de l'atelier relais en ZA de Val-Revermont ;

D'APPROUVER le coût de l'opération ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents et pièces afférents à l'instruction de ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

APPROUVE la construction de l'atelier relais en ZA de Val-Revermont ;

APPROUVE le coût de l'opération ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents et pièces afférents à l'instruction de ce dossier.

Délibération DB.2017.087 - Acquisition d'un foncier économique sur la zone artisanale Les Presles à Polliat par la Communauté d'Agglomération et rétrocession de ce bien à l'entreprise GLB Menuiserie

La commune de Polliat est propriétaire d'un foncier économique sur la zone d'activités Les Presles d'une superficie de 1 337 m² (+/- 10 %) cadastrée AA 117.

CONSIDERANT que l'entreprise GLB Menuiserie a fait part de sa volonté d'acquérir ce foncier pour un montant unitaire de 13 € HT, soit 17 381 € HT (frais de raccordement et TVA en sus à la charge de l'acquéreur) ;

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune n'a plus compétence en matière de développement économique, il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse acquière le foncier afin qu'elle puisse le rétrocéder aux mêmes conditions à l'entreprise ;

VU l'avis des Domaines en date du 27 juillet 2017, confirmant la valeur vénale du bien à 17 381 € HT (+/- 10 %) ;

Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER l'acquisition de ce tènement foncier situé sur la zone d'activités Les Presles à Polliat, parcelle cadastrée AA 117 d'une superficie de 1 337 m² (+ /- 10 %) au prix unitaire de 13 € HT soit 17 381 € HT ;

D'APPROUVER la cession de foncier à l'entreprise GLB Menuiserie ou toute autre personne morale qui se substituerait après son accord ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

APPROUVE l'acquisition de ce tènement foncier situé sur la zone d'activités Les Presles à Polliat, parcelle cadastrée AA 117 d'une superficie de 1 337 m² (+ /- 10 %) au prix unitaire de 13 € HT soit 17 381 € HT ;

APPROUVE la cession de foncier à l'entreprise GLB Menuiserie ou toute autre personne morale qui se substituerait après son accord ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération DB.2017.088 - Cession d'un foncier économique à l'entreprise « Les Salaisons de Meillonas »

La société « Les Salaisons de Meillonas » est spécialisée dans la fabrication et négoce de charcuterie, et est actuellement locataire d'un bâtiment sur la commune de Meillonas. Dans le cadre de son développement, la société souhaite acquérir un lot de 3 000 m² sur la zone « Les Mavauvres », située sur la commune de Meillonas.

CONSIDERANT que l'entreprise « Les Salaisons de Meillonas » a fait part de sa volonté d'acquérir le lot (1) d'une superficie de 3 000 m² pour un montant unitaire de 13 € HT le m², soit 39 000 € HT (TVA et frais de raccordement en sus à la charge de l'acquéreur) ;

VU l'avis des Domaines du 25 juin 2017, confirmant la valeur vénale de ce bien à 39 000 € HT, sur la base d'une valeur vénale unitaire de 13 € HT le m² (frais de raccordement en sus à la charge de l'acquéreur) ;

Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER la cession de ce tènement foncier de 3 000 m² au prix unitaire de 13 € HT le m², soit 39 000 € HT (TVA et frais de raccordement en sus à la charge de l'acquéreur) à l'entreprise « les Salaison de Meillonas » ou toute autre personne morale qui se substituerait après son accord ;

D'AUTORISER Monsieur Le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

APPROUVE la cession de ce tènement foncier de 3 000 m² au prix unitaire de 13 € HT le m², soit 39 000 € HT (TVA et frais de raccordement en sus à la charge de l'acquéreur) à l'entreprise « les Salaison de Meillonas » ou toute autre personne morale qui se substituerait après son accord ;

AUTORISE Monsieur Le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération DB.2017.089 - Opération coeur de village Buellas : maintien des commerces de proximité

La commune de Buellas souhaite réhabiliter son centre village. Elle a acquis par l'intermédiaire de l'EPF (Etablissement Public Foncier) de l'Ain une partie du quartier rue de la Poste. Le groupe Floriot, en accord avec la commune, envisage sur ce secteur de réaliser une opération immobilière en intégrant dans le périmètre de la commune, le bâtiment le long de la RD 936 (actuellement boulangerie - tabac - presse).

CONSIDERANT que le projet global comprendra 38 logements (15 logements sociaux + 23 en accession) pour une surface de plancher de 2 582 m² et d'une surface commerciale de 222 m² :

- 12 logements T2,
- 17 logements T3,
- 9 logements T4,
- Surfaces commerciales (Boulangerie / bar-tabac-presse) ;

CONSIDERANT que le coût global de l'opération s'élève à 5,3 millions d'euros. L'ensemble des travaux seront réalisés par le groupe Floriot, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse achètera la surface commerciales au prix de 1 700 € HT / m² (brut de béton). En plus, il faudra intégrer le coût d'aménagement des cellules ;

CONSIDERANT que le propriétaire actuel de la boulangerie souhaite se concentrer sur son cœur de métier, il céderait la licence tabac-presse à la commune de Buellas. Un premier repreneur a été identifié ;

Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER l'acquisition des cellules commerciales en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) estimées à 222 m² du projet de cœur d'opération de Buellas ;

D'APPROUVER l'estimation chiffrée de la surface commerciale à 1700 € HT/ m² soit pour 222 m² 377 400 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents et pièces afférents à l'instruction de ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

APPROUVE l'acquisition des cellules commerciales en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) estimées à 222 m² du projet de cœur d'opération de Buellas ;

APPROUVE l'estimation chiffrée de la surface commerciale à 1700 € HT/ m² soit pour 222 m² 377 400 € ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents et pièces afférents à l'instruction de ce dossier.

Sport, Loisirs et Culture

Délibération DB.2017.090 - Stade Verchère à Bourg-en-Bresse : Avenant n°1 au marché de conception-réalisation relatif à la réalisation du démontage de la tribune nord et de la reconstruction d'une nouvelle tribune et ses annexes.

Par délibération du 18 juillet 2016, le Conseil de la Communauté d'Agglomération « BOURG-EN-BRESSE AGGLOMERATION » a approuvé le programme de l'opération d'aménagement du stade Verchère pour aller vers un stade professionnel et événementiel modernisé et mutualisé, ainsi que le lancement de la phase 1 relative à la réalisation du démontage de la tribune nord et de la reconstruction d'une nouvelle tribune et ses annexes dans le cadre d'une procédure de conception-réalisation en application de l'article 33 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché a été notifié au Groupement dont Poralu est le mandataire, le 14 avril 2017 pour un montant de 3.329.400,00 euros hors taxes.

Le Permis de Construire a été attribué le 27 juin 2017. Les travaux sont en cours au stade Marcel Verchère et seront terminés avant la fin de l'année.

Le projet a évolué suite à des demandes complémentaires du Maître d'Ouvrage et des adaptations techniques nécessaires.

- Couverture du parvis 61 798.21 € HT

La prestation comprend la structure support complémentaire, la réalisation de 693 m² de bac sec traité anti condensation, sans isolant. La prestation comprend l'agrandissement de la noue et l'augmentation de section des descentes d'EP, un bandeau d'habillage périphérique de hauteur 1m et de longueur 99ml. Cet ouvrage permettra d'accueillir le public sur un parvis protégé, créant un espace convivial entre la buvette, la bodega et l'accès à la tribune.

- Support pour mise en place ultérieure d'un habillage en façade Nord de 5m de haut et 96 m de long, ossature complémentaire en tube laqué : 7 875.20€ HT
- Mise en place de 150ml de clôtures et de 5 portails entre le parvis et le terrain d'entraînement 20 839.84 € HT

La prestation comprend 150 ml de clôtures type Bekaert ou équivalent de hauteur 2.00m teinte grise conforme à l'existant. Fourniture et pose de 2 portails existants et de 3 portails neufs équipés de barre anti panique pour l'évacuation du public sur le terrain d'entraînement. Cette clôture remplace la main courante existante et permet une meilleure gestion des flux et sécurisation du public.

- Equipement SSI complémentaire (prise en charge 50% MOA et 50% Groupement Poralu)
 - Demande complémentaire du SDIS dans le cadre de l'instruction du permis de construire afin d'améliorer la sécurité ajout de détecteur dans les locaux à risques et de report et système d'alarme pour un usage dissocié de la Bodega.
6 614.43*0.5= 3 307.22€ HT
 - Rampe de secours pour issue accessoire supplémentaire de la plateforme PMR
5 697.00 *0.5= 2 848.50€ HT

Cette disposition permet d'améliorer la sécurité des PMR et leurs accompagnants.

- Modification du transformateur du stade de 630 à 1250 kVA 71 183.92 € HT

L'évolution rapide du stade ces dernières années engendre une augmentation importante des puissances nécessaires. Aussi une étude menée avec le bureau d'étude SF2e a permis d'estimer qu'à l'issue de la modernisation du stade, phases 1 et 2 réalisées, la puissance nécessaire estimée nous amène à remplacer le transformateur actuel de 630 kVA par un 1250 kVA. Le nouveau transformateur et ses organes (armoires) pourront évoluer et recevoir les nouveaux départs pour notamment la future tribune Sud. La prestation comprend la déconnexion, la dépose, le transport et la livraison du transformateur 630 kVA existant sur la commune de Bourg en Bresse. Elle comprend aussi le raccordement du nouveau transformateur, son contrôle et sa mise en service ainsi que le raccordement de tous les branchements existants. Une coupure de 48h maximum sera nécessaire pour réaliser ce changement.

- Modification des armoires électrique et des câbles d'alimentation 48 801.51 € HT

Ce devis est la conséquence de l'ajout d'alimentation pour les panneaux LED et écran Ouest, et l'augmentation de la distance et de la puissance du transformateur du stade Verchère.

La prestation comprend donc de nouvelles alimentations à partir du transformateur pour alimenter le TGBT de la tribune Nord. Elle comprend aussi l'alimentation des panneaux LED et écran côté Nord qui sont actuellement alimentés par un groupe électrogène en location.

Face à l'impossibilité d'ajouter un poste de transformation sur site (refus d'ENEDIS) nous avons dû modifier le transformateur existant. La distance de raccordement ayant plus que doublé, la section des câbles, les fourreaux et les tranchées ont été augmentés en conséquence.

- Liaison VRD de 170ml entre le transformateur et la tribune Nord en passant devant les tribunes Ouest 27 606.54 € HT

La prestation comprend la réalisation de tranchées largeur 1m, F&P de 4 fourreaux de diamètre 160 mm, y compris les regards de tirage et pénétrations dans le transformateur.

- Urinoirs rigoles - 5 140.24 € HT

Moins-value pour le remplacement de 28 urinoirs individuels par des urinoirs rigoles en inox.

Solution adaptée à un stade, économique et plus facile d'entretien.

- VMC de la bodega - 15 000 € HT

Moins-value pour le remplacement de la VMC Double flux par une VMC simple Flux.

Pour des raisons techniques et des réseaux qui ne respectaient pas les hauteurs minimums le groupement propose le remplacement de la VMC simple double flux par une VMC simple flux. Le groupement maintient son engagement à respecter la RT 2012.

Cette modification est acceptable pour une salle dont l'activité restera très ponctuelle.

- Fourreaux supplémentaires en attente pour futures loges 2 383.51€ HT

Mise en place de fourreaux traversant sous le parvis pour permettre des raccordements ultérieurs y compris tranchées.

- Tranchées, Fourreaux et câble d'alimentation pour raccordement des panneaux LED 6 809.17€ HT

Tranchées et mise en place de fourreaux depuis le TGBT Nord jusqu'à l'armoire électrique Ouest qui alimente les panneaux LED et l'écran Ouest.

Les devis présentés prennent en compte les travaux mais aussi les études nécessaires, les frais généraux et de mandat le cas échéant conformément au marché de conception réalisation.

VU l'avis favorable du comité de pilotage formulé le 31 août 2017,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres formulé le 5 septembre 2017,

En conséquence, il est proposé la passation d'un avenant n° 1 d'un montant de 233.313,38 euros hors taxes, ce qui représente une augmentation de 7 % du montant initial du marché de travaux.

Le rapporteur propose au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER l'avenant n° 1 au marché du groupement PORALU, comme susmentionné ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché du groupement PORALU, comme susmentionné ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

**La séance est levée à 19 h 40.
Prochaine réunion du Bureau :
Lundi 18 septembre 2017**

Fait à Bourg-en-Bresse, le 19 septembre 2017